



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1664**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : Autorisation donnée à la société Spirit de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien immobilier métropolitain cadastré CS 78 et situé route d'Azieu

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1664**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Autorisation donnée à la société Spirit de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien immobilier métropolitain cadastré CS 78 et situé route d'Azieu**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier cadastré CS 78 d'environ 11 935 mètres carrés, avec cession prévue d'environ 610 mètres carrés, dans le cadre d'un aménagement de voirie le long de la route d'Azieu, laissant à la suite de cette opération environ 11 325 mètres carrés de terrain non utilisé.

Le promoteur Spirit a donc été retenu par la Métropole, suite à une consultation ouverte pour la réalisation d'un programme de logements en accession abordable sur le tènement restant.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder, le cas échéant, la réalisation de ce projet, il est proposé à monsieur le Président d'autoriser d'ores et déjà la société Spirit à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Spirit à :

a) - déposer un permis de construire portant sur le tènement métropolitain restant, d'environ 11 325 mètres carrés, cadastré CS 78 et situé route d'Azieu à Meyzieu,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.